

CONVENTION DE PLACEMENT POUR COMPTE (Premier appel public à l'épargne)

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE.....	8
0.00 Interprétation	9
0.01 Terminologie.....	9
0.01.01 Action	10
0.01.02 Actions Additionnelles	10
0.01.03 Actions Initiales	10
0.01.04 Actions Offertes	10
0.01.05 Activités	10
0.01.06 Agent des Transferts.....	10
0.01.07 AMF	10
0.01.08 Autorité Réglementaire	10
0.01.09 Bourse.....	11
0.01.10 Cas de Défaut	11
0.01.11 Clôture des Actions Additionnelles.....	11
0.01.12 Clôture des Actions Initiales	11
0.01.13 Contrat	12
0.01.14 Contrat d'Agent des Transferts	12
0.01.15 Contrat de Dépôt	12
0.01.16 Cours Normal des Affaires.....	12
0.01.17 Date Butoir	12
0.01.18 Date de Clôture des Actions Additionnelles	12
0.01.19 Date de Clôture des Actions Initiales	13
0.01.20 Dépositaire-Mandataire	13
0.01.21 Documents de Placement	13
0.01.22 Effet de Commerce.....	13
0.01.23 Force Majeure	13
0.01.24 Information Confidentielle	14
0.01.25 Information Importante	14
0.01.26 Jours Ouvrables	15
0.01.27 Juridictions Admissibles	15
0.01.28 Loi	15
0.01.29 Manquement.....	15
0.01.30 Meilleurs Efforts	15
0.01.31 Option Pour Actions Additionnelles	15
0.01.32 PARTIE.....	16
0.01.33 Personne	16
0.01.34 Placement	16
0.01.35 Placement Maximal.....	16

0.01.36	Placement Minimal.....	16
0.01.37	Propriété Intellectuelle	16
0.01.38	Prospectus	17
0.01.39	Prospectus Définitif	17
0.01.40	Prospectus Provisoire	17
0.01.41	Représentants LÉgaux.....	17
0.01.42	Souscripteurs	17
0.01.43	Taux Préférentiel	17
0.02	Intégralité et primauté	17
0.03	Lois applicables	18
0.04	Non-conformité.....	18
0.04.01	Divisibilité	18
0.04.02	Disposition alternative.....	18
0.05	Généralités	18
0.05.01	Cumul	18
0.05.02	Non renonciation	18
0.05.03	Dates et délais.....	18
a)	De rigueur	18
b)	Calcul.....	19
c)	Reports	19
0.05.04	Références financières.....	19
0.05.05	Renvois	19
0.05.06	Genre et nombre.....	20
0.05.07	Titres.....	20
0.05.08	Présomptions	20
0.05.09	Connaissance.....	20
0.05.10	Approbation.....	20
1.00	OBJET	20
1.01	Nomination	20
1.01.01	Nomination initiale.....	21
1.01.02	Destitution	21
1.01.03	Nouvelle nomination.....	21
1.01.04	Transmission	21
1.01.05	Responsabilité.....	21
1.02	Mandat	21
1.03	Conditions.....	21
2.00	CONTREPARTIE.....	22
2.01	Commission	22
2.02	Honoraires.....	22
2.02.01	Montant	22
2.02.02	Indexation	22
2.02.01	Montant forfaitaire	22

2.02.02	Indexation	23
2.02.03	Honoraires additionnels	23
2.03	Déboursés	23
2.03.01	Remboursement	23
2.03.02	Déboursés exceptionnels	23
3.00	MODALITÉS DE PAIEMENT	23
3.01	Procédure	23
3.02	Intérêt	24
3.03	Déchéance du terme	24
3.04	Remboursement des frais juridiques	24
4.00	SÛRETÉS.....	24
4.01	En faveur du PLACEUR POUR COMPTE.....	25
4.02	En faveur de la SOCIÉTÉ ÉMETTRICE.....	25
5.00	ATTESTATIONS RÉCIPROQUES	25
5.01	Capacité	25
5.02	Effet obligatoire	25
6.00	ATTESTATIONS DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	25
6.01	Statut	25
6.02	Bourse	26
6.03	Conformité	26
6.04	Poursuites judiciaires	26
6.05	Divulgateion	26
6.06	Autre entente	26
6.07	Documents de Placement.....	27
6.07.01	Prospectus.....	27
6.07.02	Autres	27
7.00	ATTESTATIONS DU PLACEUR POUR COMPTE.....	27
7.01	Statut	27
7.02	Autorisations	27
8.00	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES	27
8.01	Attestations	28
8.02	Information Confidentielle	28
8.02.01	Durée de l'engagement.....	28
8.02.02	Fin du Contrat.....	28
a)	Demande de retour	28
b)	Destruction	28
8.02.03	Pénalité	28
9.00	OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	29

9.01	Conformité du Placement	29
9.01.01	Documents de Placement	29
9.01.02	Preuve des attestations.....	29
9.01.03	Vérification diligente.....	29
	a) Autorisation	29
	b) Collaboration	29
9.02	Période du Placement.....	30
9.03	Placement Minimal atteint	30
9.03.01	Clôture des Actions Initiales	30
	a) Séance de Clôture	30
	b) Certificats des Actions Initiales	31
9.03.02	Option Pour Actions Additionnelles	31
9.04	Remise des Documents de Placement	31
9.04.01	Exemplaire signé	31
9.04.02	Copies commerciales.....	31
9.05	Démarche d'une Autorité Réglementaire	31
9.05.01	Avis	31
9.05.02	Meilleurs Efforts.....	32
9.05.03	Respect des Engagements	32
9.06	Information Importante.....	32
9.07	Indemnisation du PLACEUR POUR COMPTE	32
10.00	OBLIGATIONS DU PLACEUR POUR COMPTE	33
10.01	Mandat	33
10.02	Effet de Commerce	33
10.02.01	Vérification.....	33
10.02.02	Transmission	33
10.03	Prospectus.....	33
10.03.01	Signature.....	33
10.03.02	Transmission	33
10.04	Annulation de la livraison	33
10.05	Option Pour Actions Additionnelles.....	34
10.05.01	Modalités applicables.....	34
10.05.02	Avis	34
10.05.03	Contenu de l'avis.....	34
10.05.04	Lieu.....	34
10.06	Respect de la Loi.....	34
10.07	Responsabilité.....	34
10.07.01	Actes, erreurs et omissions.....	35
10.07.02	Non responsabilité.....	35
	a) Actes des PARTIES.....	35
	b) Avis d'un conseiller juridique	35
10.07.03	Procédures judiciaires	35
10.08	Démission	35

11.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	35
11.01	Contrat de Dépôt	35
11.02	Contrat d'Agent des Transferts	35
11.03	Cession	36
	11.03.01 Interdiction	36
	11.03.02 Exception	36
11.04	Force Majeure	36
	11.04.01 Exonération de responsabilité	36
	11.04.02 Prise de mesures adéquates	36
	11.04.03 Droit de l'autre PARTIE	36
11.05	Exécution complète	37
11.06	Remboursement des frais juridiques	37
12.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	37
12.01	Avis	37
12.02	Résolution des différends	37
	12.02.01 Négociations de bonne foi	37
	12.02.02 Médiation	38
	a) Processus	38
	b) Médiateur	38
	c) Règlement	38
	d) Procédures judiciaires [OU Arbitrage]	38
	12.02.03 Arbitrage	38
	a) Avis	39
	b) Réponse	39
	c) Nomination d'un troisième arbitre	39
	d) Sous-contrats	39
	e) Confidentialité	40
	f) Audition	40
	g) Décision	40
	h) Frais	40
	i) Dispositions supplétives	40
12.03	Élection de domicile	41
12.04	Exemplaires	41
12.05	Modification	41
12.06	Non-renonciation	41
12.07	Transmission électronique	41
13.00	FIN DU CONTRAT	41
13.01	De gré à gré	41
13.02	Sans préavis	42
13.03	Avec préavis	42
	13.03.01 Avec délai de correction (Cas de Défaut)	42
	13.03.02 Sans délai de correction	42

14.00	ENTRÉE EN VIGUEUR	43
15.00	DURÉE	43
15.01	Fin du Contrat	43
15.02	Survie	44
16.00	PORTÉE	44

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE A – EXTRAIT DE RÉOLUTION DE	46
ANNEXE 0.01.31 – OPTION POUR ACTIONS ADDITIONNELLES	47
ANNEXE 3.00 – MODALITÉS DE PAIEMENT	47

○○○○○



CONVENTION DE PLACEMENT POUR COMPTE intervenu en la ville de, province de Québec.

ENTRE : **V1** (*nom ou dénomination sociale*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la *Loi* (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro (.....) conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*);

OU

V2 (*nom ou dénomination sociale*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la *Loi* (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant son siège au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro (.....) conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin, tel qu'elle le confirme [**OU** tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [**OU** du conseil d'administration], annexe A];

OU

V3 (*nom commun*), société en nom collectif, exploitant une entreprise par l'exercice d'une activité économique organisée à caractère commercial, dûment formée selon le [*Code civil du Québec*] **OU** [le régime de droit commun applicable] **OU** [toute autre législation applicable], ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée (*selon le cas*) sous le numéro (.....) conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle est immatriculée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'elle le déclare [**OU** tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en nom collectif, annexe A];

OU

SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PLACEUR POUR COMPTE

V4 (*nom commun*), société en commandite représentée par (*nom de son commandité*), son commandité, exploitant une entreprise par l'exercice d'une activité économique organisée à caractère commercial, dûment formée selon le [Code civil du Québec] OU [le régime de droit commun applicable] OU [toute autre législation applicable], ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée (*selon le cas*) sous le numéro (.....) conformément à la Loi (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle est immatriculée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'elle le déclare [OU tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [OU du conseil d'administration] du commandité de la société en commandite, annexe A];

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LA « SOCIÉTÉ ÉMETTRICE »;

ET : (*Choisir la désignation individuelle appropriée parmi les choix reproduits ci-dessus dans le cas de la « Société Émettrice »*)

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LE « PLACEUR POUR COMPTE »;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉES LES « PARTIES »;

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT:

- A) Par voie d'appel public à l'épargne et selon les modalités prévues dans le prospectus, la SOCIÉTÉ ÉMETTRICE est sur le point de procéder à une première émission publique de ses actions; elle désire procéder à l'émission et à la vente d'un minimum de (.....) et à un maximum de (.....) de ses actions ordinaires au prix de DOLLARS (..... \$) chacune, ce qui correspond à un placement minimal de DOLLARS (..... \$) et à un placement maximal de DOLLARS (..... \$);
- B) Pour faciliter ce placement, par les présentes, la SOCIÉTÉ ÉMETTRICE retient en exclusivité les services du PLACEUR POUR COMPTE, reconnu par l'Autorité des

SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PLACEUR POUR COMPTE

marchés financiers (AMF), qui accepte de déployer ses meilleurs efforts pour placer dans les juridictions admissibles les actions offertes au public, sans toutefois devenir acquéreur de celles-ci;

- C) Tel que détaillé dans le *Contrat de dépôt*, la SOCIÉTÉ ÉMETTRICE retient en exclusivité les services d'un dépositaire-mandataire qui accepte le mandat de conserver en fidéicomis les paiements de ces actions jusqu'à ce qu'il soit autorisé d'en cesser la garde conformément aux modalités prévues dans ce contrat;
- D) Le PLACEUR POUR COMPTE convient de s'assurer que chaque souscription est accompagnée d'un effet de commerce payable à l'ordre du dépositaire-mandataire et de faire parvenir l'original à ce dernier;
- E) Afin de stabiliser le marché dans l'éventualité d'attributions excédentaires, la SOCIÉTÉ ÉMETTRICE octroie au PLACEUR POUR COMPTE une option pour actions additionnelles lui permettant de procéder à l'achat et à la vente d'actions ordinaires additionnelles, au prix de DOLLARS (..... \$) chacune, et ce, jusqu'à concurrence d'un nombre équivalent à POUR CENT (..... %) du nombre d'actions ordinaires auxquelles le public a initialement souscrit;
- F) Le choix d'exercer ou non l'option pour actions additionnelles relève de l'entière discrétion du PLACEUR POUR COMPTE; le cas échéant, l'option doit être exercée (en totalité ou en partie) au plus tard dans les TRENTE (30) jours suivant la date de clôture des actions initialement offertes, et ce, en totalité ou en partie;
- G) Les PARTIES désirent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un écrit sous seing privé;
- H) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

V1 (Version abrégée) LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

OU

V2 (Version détaillée) À CES FINS, EU ÉGARD AUX ATTESTATIONS RÉCIPROQUES ET AUX ATTESTATIONS SPÉCIFIQUES DES PARTIES, LE CAS ÉCHÉANT, CONTENUES AUX PRÉSENTES, LES PARTIES, SOUHAITANT ÊTRE AINSI LIÉES ENTRE ELLES, CONVIENNENT CE QUI SUIT:

0.00 INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PLACEUR POUR COMPTE

À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans le Contrat ou dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci s'interprètent comme suit :

0.01.01 Action

désigne une action ordinaire de la SOCIÉTÉ ÉMETTRICE au prix de DOLLARS (..... \$);

0.01.02 Actions Additionnelles

correspond, dans le cas où le Placement Maximal est atteint, aux Actions que le PLACEUR POUR COMPTE peut acheter s'il décide d'exercer l'Option Pour Actions Additionnelles, à savoir POUR CENT (..... %) du Placement Maximal;

0.01.03 Actions Initiales

correspond au nombre maximal d'Actions auxquelles le public peut souscrire avant la Date de Clôture des Action Initiales, à savoir (.....) Actions;

0.01.04 Actions Offertes

désigne, collectivement, les Actions Initiales et les Actions Additionnelles;

0.01.05 Activités

(Inclure cette définition si ce terme est employé à l'article 13.03 du Contrat)

signifie, à l'égard de la SOCIÉTÉ ÉMETTRICE, *(description des principales activités commerciales)*, et signifie, à l'égard du PLACEUR POUR COMPTE, *(description des principales activités commerciales)*;

0.01.06 Agent des Transferts

désigne qui, en vertu du Contrat d'Agent des Transferts, intervient dans le cadre du présent Placement à titre d'agent des transferts pour l'émission, le transfert et l'annulation des Actions ainsi que pour la tenue des registres des ces dernières;

0.01.07 AMF

désigne l'Autorité des marchés financiers du Québec;

0.01.08 Autorité Réglementaire

SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PLACEUR POUR COMPTE